



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Projet de création d'un parc naturel marin à l'ouvert des estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche

Départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Seine-Maritime

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté interpréfectoral du **4 JUIL. 2011**, il sera procédé **du mardi 16 août au vendredi 16 septembre 2011 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la création, par décret Somme, de l'Authie et de la Canche, sur le territoire des communes suivantes :

Départements	Communes
SEINE-MARITIME	LE TRÉPORT
SOMME	MERS-LES-BAINS, SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY, AULT, WOIGNARUE, CAYEUX-SUR-MER, LANCHÈRES, PENDÉ, SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME, BOISMONT, NOYELLES-SUR-MER, PONTHOILE, LE CROTOY, FAVIÈRES, SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT, QUEND, FORT-MAHON-PLAGE
PAS-DE-CALAIS	BERCK, GROFFLIERS, CONCHIL-LE-TEMPLE, WABEN, MERLIMONT, SAINT-JOSSE, CUCQ, ÉTAPLES, LE TOUQUET-PARIS-PLAGE, CAMIERS, DANNES, NEUFCHÂTEL-HARDELLOT, EQUIHEN-PLAGE, SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT, LE PORTEL, OUTREAU, BOULOGNE-SUR-MER, WIMEREUX, WIMILLE, AMBLETEUSE, AUDINGHEN, TARDINGHEN, AUDRESSELLES, WISSANT, ESCALLES

ainsi que dans les services suivants :

- **Préfecture de la Somme**
Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique
51 rue de la République
80020 AMIENS CEDEX 9
- **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) de la Somme**
Service Environnement, Mer et Littoral
Bureau Nature, Mer et Littoral
Pôle de Gestion du Littoral
4 avenue du Général Leclerc
BP 60038
80230 SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME
- **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) du Pas-de-Calais**
Délégation à la Mer et au Littoral
Service des Affaires Maritimes du Littoral
Gestion du Domaine Public Maritime et du Littoral
8 rue du Puits d'Amour
62200 BOULOGNE-SUR-MER Haute Ville
- **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) de la Seine-Maritime**
Délégation à la Mer et au Littoral
Section Mer et Littoral
61 route du Vallon
B.P. 227
76203 DIEPPE CEDEX

Une commission d'enquête, composée comme suit, a été désignée pour conduire l'enquête précitée :

Président

M. Jean-François BLOC, responsable de Chambre de Commerce et d'Industrie à la retraite ;

Membres titulaires

M. Arnaud THIERION DE MONCLIN, consultant-conseil en entreprises ;

M. Patrick JAYET, commandant de la police nationale, officier de police judiciaire, à la retraite ;

M. René BOLLE, brigadier-chef de la police nationale à la retraite ;

M. Didier CHAPPE, proviseur de lycée à la retraite ;

Membres suppléants

M. Albert BECARD, principal de collège à la retraite ;

M. Jacques DUC, commandant de la police nationale à la retraite.

En cas d'empêchement de M. Jean-François BLOC, la présidence de la commission sera assurée par M. Arnaud THIERION DE MONCLIN, premier des membres titulaires de la commission. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

Pour cette enquête, la commission d'enquête a son siège principal à la préfecture de la Somme, préfecture coordonnatrice (Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale - Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique, 51 rue de la République, 80020 AMIENS CEDEX 9).

Pendant la période précitée, le dossier de l'enquête publique préalable à la création du parc naturel marin et le registre d'enquête seront déposés dans les mairies des communes susmentionnées et dans les services précités, à l'effet de pouvoir y être consultés, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et chômés, par le public qui pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées, par écrit, au président de la commission d'enquête en préfecture de la Somme (Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale - Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique, 51 rue de la République, 80020 AMIENS CEDEX 9), siège principal de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public.

La commission d'enquête, représentée par l'un de ses membres, recevra les observations du public dans les mairies des communes suivantes :

Départements	Communes	Dates et horaires des permanences
SEINE-MARITIME	LE TRÉPORT	Mardi 16 août 2011 de 14 heures à 17 heures
		Vendredi 16 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
SOMME	MERS-LES-BAINS	Vendredi 26 août 2011 de 9 heures à 12 heures
		Mardi 13 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures
	SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY	Vendredi 2 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	AULT	Mardi 30 août 2011 de 9 heures à 12 heures Mardi 13 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	WOIGNARUE	Mardi 30 août 2011 de 14 heures à 17 heures
	CAYEUX-SUR-MER	Vendredi 26 août 2011 de 14 heures à 17 heures Jeudi 8 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	LANCHÈRES	Vendredi 2 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures
	PENDÉ	Jeudi 8 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures
	SAINT-VALERY-SUR-SOMME	Mardi 16 août 2011 de 9 heures à 12 heures Samedi 10 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures Vendredi 16 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures
	BOISMONT	Vendredi 16 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	NOYELLES-SUR-MER	Mardi 16 août 2011 de 15 heures à 18 heures
	PONTHOILE	Jeudi 25 août 2011 de 9 heures à 12 heures
	LE CROTOY	Mardi 16 août 2011 de 9 heures à 12 heures Samedi 10 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	FAVIÈRES	Jeudi 1er septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT	Mercredi 31 août 2011 de 14 heures à 17 heures
	QUEND	Samedi 3 septembre 2011 de 16 heures à 19 heures
	FORT-MAHON-PLAGE	Samedi 3 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures

Départements	Communes	Dates et horaires des permanences
PAS-DE-CALAIS	BERCK	Mardi 23 août 2011 de 14 heures à 17 heures
		Lundi 5 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	GROFFLIERS	Lundi 29 août 2011 de 14 heures à 17 heures
	CONCHIL-LE-TEMPLE	Vendredi 2 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	WABEN	Mardi 16 août 2011 de 14 heures à 17 heures
	MERLIMONT	Vendredi 9 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	SAINT-JOSSE	Samedi 10 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	CUCQ	Mercredi 31 août 2011 de 9 heures à 12 heures
	ÉTAPLES	Jeudi 18 août 2011 de 14 heures à 17 heures Mercredi 14 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	Vendredi 26 août 2011 de 9 heures à 12 heures Jeudi 15 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures
	CAMIERS	Vendredi 16 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures
	DANNES	Mercredi 31 août 2011 de 9 heures à 12 heures
	NEUFCHÂTEL-HARDELOT	Vendredi 19 août 2011 de 9 heures à 12 heures Samedi 3 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	EQUIHEN-PLAGE	Mardi 13 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT	Mardi 23 août 2011 de 14 heures à 17 heures Lundi 5 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	LE PORTEL	Lundi 29 août 2011 de 14 heures à 17 heures Mercredi 7 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	OUTREAU	Vendredi 26 août 2011 de 14 heures à 17 heures Vendredi 9 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	BOULOGNE-SUR-MER	Mercredi 17 août 2011 de 14 heures à 17 heures Jeudi 1er septembre 2011 de 15 heures à 18 heures Samedi 10 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures Jeudi 15 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures
	WIMEREUX	Samedi 27 août 2011 de 9 heures à 12 heures Vendredi 16 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures
	WIMILLE	Vendredi 19 août 2011 de 14 heures à 17 heures Vendredi 9 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures
	AMBLETEUSE	Mercredi 17 août 2011 de 9 heures à 12 heures Lundi 12 septembre 2011 de 15 heures à 18 heures
	AUDINGHEN	Jeudi 1er septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	TARDINGHEN	Mardi 30 août 2011 de 15 heures 30 à 18 heures 30
	AUDRESSELLES	Jeudi 25 août 2011 de 9 heures à 12 heures
	WISSANT	Mardi 23 août 2011 de 9 heures à 12 heures Mardi 6 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures
	ESCALLES	Mercredi 14 septembre 2011 de 15 heures 45 à 18 heures 45

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée dans chaque lieu d'enquête pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute personne intéressée pourra consulter le rapport et les conclusions durant le délai précité et obtenir communication de ces documents, en s'adressant au préfet de la Somme (Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale - Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique, 51 rue de la République, 80020 AMIENS CEDEX 9), au sous-préfet d'Abbeville (19 rue des Minimes, BP 310, 80103 ABBEVILLE CEDEX), au préfet du Pas-de-Calais (Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique, Rue Ferdinand Buisson, 62020 ARRAS CEDEX 09), au sous-préfet de Montreuil (7-9-11 rue d'Hérambault, 62170 MONTREUIL), au sous-préfet de Boulogne-sur-Mer (131 Grande Rue, BP 649, 62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX), au sous-préfet de Calais (9 esplanade Jacques Vendroux, BP 357, 62107 CALAIS CEDEX), au préfet de la Seine-Maritime (Direction de la Coordination et de la Performance de l'État - Bureau de la Concertation Réglementaire et des Affaires Sociales, 7 place de la Madeleine, 76036 ROUEN CEDEX) ou au sous-préfet de Dieppe (5 rue du 8 mai 1945, BP 225, 76203 DIEPPE CEDEX). Ceux-ci seront également téléchargeables depuis le site Internet des préfetures de la Somme, du Pas-de-Calais et de la Seine-Maritime, ainsi que depuis celui de la préfeture maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la mission d'étude pour un parc naturel marin à l'ouvert des estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche de l'agence des aires marines protégées (12 rue de Solférino, 62200 BOULOGNE-SUR-MER) et sur son site Internet à l'adresse suivante : <http://www.aires-marines.fr/estuaires-picards.html>.

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme, préfet coordonnateur (Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale - Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique, 51 rue de la République, 80020 AMIENS CEDEX 9).

La décision de créer ou non le parc naturel marin sera prise par décret.

Le 04 JUL. 2011

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Le préfet de la Seine-Maritime

Le préfet du Pas-de-Calais
Pour le Préfet
le Secrétaire Général

Le préfet de la Somme

Le vice-amiral Bruno Nielly
Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

Pour le Préfet et par déléguation,
le Secrétaire Général,
Jean-Michel MOUGARD

Jacques WITKOWSKI

Michel DELPUECH